République Française
Département du Morbihan
Commune de Landévant

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_54-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme MICHEL Martine a donné pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. COSTA Sébastien.
Mme LE MENTEC Stéphanie a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel.
M. BOBIK Sébastien a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. SAINT-JALMES Yves a donné pouvoir à M. LESCOP Thierry.
M. LESIEUR Arnaud a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Étaient absents excusés : Mme RIBET Valérie, M. DIERCKX Alexandre.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2025-54	**Création de pistes cyclables – axe Landévant – Landaul – demandes de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu d'aménager des pistes cyclables en 2025 dans le cadre de l'axe Landaul-Landévant. Le coût estimé des travaux est le suivant 398 483,00 € hors taxes. Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 14 918,00 € hors taxes. Le coût total de l'opération est donc estimé à 413 401,00 € hors taxes.

Il indique qu'il est possible de percevoir :

- un fonds de concours d'Auray Quiberon Terre Atlantique à hauteur de 50 % du coût de l'opération ;
- une subvention de l'Etat au titre du fonds vert de 25 % pour les travaux de piste cyclable en site propre, séparés de la circulation automobile. Cela concerne donc le secteur 1 de l'opération dont le coût des travaux est estimé à 138 915,00 € hors taxe.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600974-20251128-2025_54-DE

Le plan de financement de cette opération serait alors le suivant :

- Fonds de concours d'Auray Quiberon Terre Atlantique : 206 700 € (50 %) ;
- Etat – fonds vert : 38 458,00 € (9,3 %)
- Autofinancement : 168 243,00 € (40,7 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet d'aménagement des pistes cyclables ;
- Approuve le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à solliciter le fond de concours auprès d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT
56 (Morbihan)